

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2026_03_035A

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmillles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, lundi 16 mars 2026.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Séverine MORINEAU, Angéline RICHOU, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Isabelle MONFRAY, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yves PLUMEJEAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Adrien ALLARD pouvoir à Anita ROBICHON
Anne-Valérie MOITA FERNANDES pouvoir à Philippe BOURSIER
Céline MOREAU pouvoir à Jean-Claude BELLICAUD

Monsieur Mathéo GOURDON a été désigné secrétaire de séance.



PRESIDENCE DE SEANCE DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET VERIFICATION DU QUORUM

Le doyen d'âge, Monsieur Albert COIFFARD expose :

Le doyen ou la doyenne d'âge des membres présents, prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux désignent en leur sein le secrétaire de séance, par tradition, il peut revenir au plus jeune des conseillers municipaux de remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

Oui	64
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	65

DÉCIDE DE :

- Désigner Monsieur Mathéo GOURDON, secrétaire de séance.
- Constater que le quorum est atteint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux, qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Nombre de conseillers : 65
Nombre de présents : 60
Nombre de votants : 65
(dont 5 pouvoirs)

Signé le 27 mars 2026

Le Maire
Gilles PITON

